



# AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

## le Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux est convoqué pour le jeudi 17 décembre 2020, à 20 heures

**A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 19 novembre 2020.**

**B. Communication du Bureau du Conseil municipal**

1. Nomination d'un Présidents(e) et Vice-président(e) des locaux de votes pour 2021 (complément)
2. Informations diverses

**C. Rapport de commissions**

1. Rapport de la Commission des affaires sociales concernant le versement de subventions aux associations selon le budget 2020
2. Rapport de la Commission des Sports concernant les subventions au mouvement Junior 2019/2020
3. Rapport de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité relatif à l'insertion du Tram sur le territoire de la commune
4. Adoption de la Charte de la commune sur le développement durable
5. Rapport de la Commission des Finances relatif au budget de l'exercice 2021

**D. Propositions du Conseil administratif**

1. **Projet de délibération N° 6-2020** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter
2. **Projet de délibération N° 7-2020** : Crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2020 de la commune de Perly-Certoux
3. **Projet de délibération N° 8-2020** : Ouverture du crédit de CHF 151'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
4. **Projet de délibération N° 9-2020** : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné à la nouvelle alimentation en eau potable et à l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux

**E. Communications du Conseil administratif**

1. Informations diverses

**F. Propositions individuelles et questions**

Pour M. Michel Mouton, Président  
Jacques Nierlé  
Secrétaire

**En raison de la propagation du virus COVID-19, vous êtes invités à porter le masque jusqu'à votre place et lors de vos déplacements.  
Le nombre de places dédiées au public est limité à 5 personnes. Ce dernier doit porter le masque durant toute la séance**